

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE FLAUREA CHEMICALS S.A. ET  
HÖGANÄS BELGIUM  
REUNION DU 25 AVRIL 2017**

**Présents:**

**Pour le groupe des riverains:**

COUPE Serge, riverain  
RENARD Marc, membre du CVz'A  
VANCASTER Nathalie, riveraine  
VERHAEGHE Bernard, riverain

**Pour le groupe des entreprises:**

BAILLON Julien, Directeur - FLAUREA CHEMICALS  
COLINET Serge, Responsable Section Plomb - FLAUREA CHEMICALS  
GOBEAUX Benoît, Environnement Manager – HÖGANÄS BELGIUM  
MURER Emmanuela, Assistante de Direction - FLAUREA CHEMICALS  
RASNEUR Vincent, Directeur Général - HÖGANÄS BELGIUM

**Pour le groupe autorité et administrations:**

DESMET Véronique, Service environnement - Ville d'ATH  
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DEVELOPPEMENT  
PRIMOSIG Géry, Attaché qualifié - D.P.A. – S.P.W.  
VIGNOBLE Raymond, Echevin de l'Environnement, Ville d'ATH

**Excusés:**

DELEHOZEE Philippe, membre du CVz'A  
TRENTESEAUX Danielle, membre du CVz'A

Comme il y a des personnes qui ne sont jamais venues auparavant aux réunions, la réunion débute par un tour de table de présentation.

### **1. Présentation de la demande pour le permis plomb par FLAUREA CHEMICALS**

Monsieur BAILLON présente la nouvelle demande de permis plomb (présentation power point en annexe).

Il a été décidé de relancer le plomb car les produits sans plomb (CaZn – Calcium Zinc) n'ont pas eu le succès escompté. Lors de la reprise de l'entreprise par le groupe AUREA, toutes les activités avec le plomb ont été réétudiées car il faut savoir que le marché existe, on s'est donc orienté vers une relance partielle. Antérieurement, on avait une autorisation pour 50 000 tonnes et on avait une production de 30 000 tonnes par an. Ici, on demande une autorisation pour 5 000 tonnes mais dans un premier temps, on estime une production de 2 000 à 3000 tonnes.

On a donc rédigé une demande de permis et entrepris de remettre à neuf les installations dont nous avons besoin pour la fabrication de sels de plomb.

Le dépôt de la demande est prévu courant mai. Notre prestataire a pris du retard, dans la rédaction du rapport de sécurité/sûreté qui fait partie intégrante du dossier de demande de permis. Pour cette partie du dossier, c'est le bureau JinkgO qui a été choisi.

Le slide 4 montre une photo du site. Monsieur COLINET nous a localisé les installations Sels de Plomb.

On a remis les installations en état, procédé à des entretiens techniques.

Sur le slide 6, quand on parle d'oxyde de plomb (Litharge), c'est le produit de base qui sert à la fabrication des produits cités en-dessous. Celle-ci est la matière intermédiaire pour fabriquer les différents sels de plomb, qui seront les produits finis.

Les fiches de sécurité peuvent être données, elles figurent d'ailleurs dans le dossier de demande. Monsieur BAILLON ne voit aucun inconvénient à les communiquer avant le dépôt du dossier.

Pour faire la litharge, on achète des lingots de plomb qu'on transforme mais il n'y a pas d'extraction de plomb dans des déchets.

On a eu une réunion avec le Département des eaux de surface et il n'y a aucune modification des normes de rejets par rapport à ce qui existe actuellement, en termes de concentration et de flux.

Monsieur VERHAEGHE voudrait savoir comment cela va être contrôlé.

Monsieur BAILLON précise qu'il y aura plusieurs types de contrôles, un contrôle automatique en interne, un contrôle par un laboratoire extérieur indépendant de l'entreprise et des contrôles aléatoires à la demande de l'administration/des autorités.

Monsieur PRIMOSIG signale que pour ces derniers, c'est tout à fait inopiné et c'est minimum une fois par an, vu que l'entreprise est catégorisée Seveso et tombe sous le coup de l'application de la directive IPPC – IED.

Pour l'autocontrôle, Monsieur BAILLON ajoute que pour certains paramètres, c'est en continu mais pour d'autres, c'est tous les 3 mois par une société spécialisée.

Monsieur VERHAEGE demande si les sondes sont toujours en place.

Monsieur COLINET rappelle qu'il y en a une sur l'hôpital de la Madeleine et une sur la Tour Saint-Julien.

Monsieur RENARD l'a déjà dit lors de réunions précédentes, mais les délais pour avoir les résultats sont très longs et ces résultats ne sont pas toujours très compréhensibles.

Monsieur BAILLON précise que l'entreprise a également ses propres sondes.

Monsieur VIGNOBLE ajoute que la commune va vérifier les différentes sondes sur la Ville et voir pour faire un suivi du rapport pour les riverains.

*Après la réunion, le service environnement a contacté M. Guy GERARD de l'ISSeP. Les appareils de mesure sont situés Boulevard du Château 17 (PSAT01: pour les poussières sédimentables) et à l'Hôpital, rue Maria Thomée 1 (PSAT02: pour les poussières sédimentables et EMAT01: pour les éléments métalliques). Les mesures sont visibles sur le site <http://airquality.issep.be>. La jauge PSAT02 a été arrêtée dans le courant de 2013 pour cause de travaux sur le site et d'inaccessibilité à celui-ci. Elle a été remplacée en février 2017, à environ 10 mètres de l'ancien site. Ceci explique l'absence de données pendant la période avril 2013-février 2017.*

Monsieur BAILLON souligne le fait que la section Sels de Plomb ne fonctionnera pas en continu mais par batch.

Monsieur RENARD revient sur le fait que le CaZn n'a pas marché. La demande porte sur 5 000 tonnes et non plus sur 50 000, ce qui fait qu'il manque 45 000 tonnes par rapport à la situation antérieure. Où les trouve-t-on?

Monsieur COLINET signale que d'autres entreprises ont également fait le constat que le CaZn marchait moins bien. La production du plomb vient également d'autres pays, de Turquie et principalement des pays de l'Est. En ce qui concerne les tonnages réalisés auparavant (45.000T), ils comprenaient l'ensemble des produits à base de plomb. La demande de FLAUREA se concentre principalement sur les poudres vierges. Celles-ci représentent un tonnage beaucoup moins élevé.

Par rapport aux rejets aqueux, Madame VANCATER demande, s'il y a un processus de gestion de déviation, s'il y a un contrôle supplémentaire ou différent.

Monsieur BAILLON précise qu'avant le rejet, il y a un bac tampon pour voir si on peut rejeter, si on va à la STEP ou s'il y a possibilité de traiter. Pour le plomb, il y a un contrôle pendant le process, avant le rejet et après, mais c'est aussi le cas pour l'ensemble des activités.

Madame VANCASTER demande s'il y a une action manuelle qui autorise le rejet dans le canal.

Monsieur RENARD, en ce qui concerne le contrôle, voudrait savoir si c'est un contrôle ponctuel ou par échantillonnage.

Monsieur BAILLON précise que pour le rejet total du site, c'est un échantillon moyen constitué en continu (sur 24H) par un appareil "échantillonneur-préleveur automatiques" et les analyses sont journalières.

Dans la demande de permis, on a la localisation des différents déversements et les points de contrôles ainsi que la manière dont ils sont faits. Les analyses sont réalisées en interne et par un laboratoire extérieur. Un échantillon témoin est gardé pour le D.P.C. Pour la section Sels de plomb, on va fonctionner par batch et non en continu, donc le rejet des eaux de process sera fonction de cela. Si nous ne pouvons traiter les eaux de process dans les normes prévues, elles seront alors évacuées vers un prestataire externe.

Pour les rejets atmosphériques, Monsieur COLINET signale que tous les filtres ont été complètement remis à neuf avec de nouvelles sondes. La fréquence d'utilisation sera nettement moindre puisqu'on produira moins qu'auparavant, Il y a même sur certains process, un système de double filtration, c'est-à-dire deux filtres en série.

Monsieur RENARD se souvient que quand la FLORIDIENNE utilisait le plomb, il y avait parfois une odeur âcre, désagréable. A l'époque, il lui avait été dit que parfois certains équipements n'étaient pas opérationnels. Ici, ces derniers temps, il a eu, une fois, la désagréable impression de ressentir la même odeur.

FLAUREA précise que la fabrication de Sels de plomb ne dégage pas d'odeur.

Monsieur VERHAEGHE pense qu'il est normal que les Athois soient inquiets par rapport à l'environnement et à la santé, même si le projet en termes d'emplois est respectable.

Monsieur RENARD voudrait voir le plan de prélèvements des rejets liquides et gazeux. Si l'entreprise ne rassure pas le Comité de riverains, elle ne rassurera pas les habitants.

Monsieur BAILLON pense qu'il n'y a rien de tel que la demande de permis et la lecture de celui-ci où seront renseignées les fiches toxicologiques.

Outre son souhait d'information, Monsieur RENARD rappelle qu'une visite de l'entreprise avait été souhaitée par les riverains.

Madame VANCASTER demande si l'entreprise a un plan stratégique à plus ou moins long terme, si on envisage la croissance mais aussi la déficience.

Monsieur BAILLON précise qu'à 10 ans, aucun industriel ne peut établir de plan. Il y a un business plan sur toutes les activités de FLAUREA, pas seulement pour la section Sels de plomb. Pour 2018, on vise le volume cible et pour 2019, on espère une croissance, ensuite, un niveau stable, mais c'est le marché qui décidera.

Monsieur RENARD voudrait savoir si la production de plomb a été totalement arrêtée à un moment.

Monsieur BAILLON répond par l'affirmative et à ce moment-là, l'approvisionnement du marché était fait par la concurrence (notamment l'Allemagne et la Turquie).

En ce qui concerne l'emploi, on a examiné les compétences en interne et réorienté certaines personnes. Le projet va créer de l'emploi. Actuellement, on est 65 personnes et on prévoit entre 6 et 9 personnes supplémentaires pour la relance de l'activité plomb.

Comme on va travailler par batch, les personnes formées seront polyvalentes et amenées à travailler dans plusieurs sections.

Monsieur VERHAEGHE pense que le vrai problème vient de la localisation en pleine ville.

Monsieur PRIMOSIG signale qu'il y a tout l'aspect historique du site et que pour partie, c'est la ville qui s'est construite autour de l'usine.

En ce qui concerne la fonction de Monsieur COLINET, il sera responsable de la supervision de toute la partie plomb, il a participé à la rédaction du permis et s'occupera de la formation des opérateurs.

Par rapport à l'aspect santé humaine, Monsieur VIGNOBLE demande si les mêmes contrôles que ceux qui étaient fait avant seront encore faits.

Monsieur BAILLON précise que les contrôles (prises de sang et d'urine), chez les membres du personnel, seront effectués à la même fréquence pour le cadmium et le plomb et de façon plus drastique car les normes ont diminué.

Dans la demande de permis, il est prévu une mise à jour par rapport aux M.T.D.

Monsieur PRIMOSIG ajoute que la cellule I.P.P.C. sera consultée dans la procédure vu que le core business de l'entreprise est concerné par les conclusions MTD CWW (Common Waste Water and Waste Gas Treatment).

Sur le point de savoir s'il est prévu un stock d'ammoniaque, la réponse est oui mais il s'agit bien d'ammoniaque liquide et non de gaz ammoniac.

Par rapport à la sécurité, il y a eu une visite et un exercice avec les pompiers. Un prochain exercice est à prévoir.

La fréquence des exercices avec les pompiers n'est pas prévue dans le permis, c'est déterminé avec eux. On a un plan d'évacuation et un plan d'urgence.

Monsieur VERHAEGHE revient sur ce qu'il a déjà dit lors d'une réunion précédente, à savoir que les riverains et ceux qui visent la protection de l'environnement devraient disposer d'un appui juridique. Les réglementations établies pour limiter ou empêcher les atteintes à l'environnement sont insuffisantes si personne -le cas échéant- ne peut saisir un juge pour dénoncer les violations. (La prise en charge des frais de justice n'est pas envisageable pour un particulier.)

Monsieur PRIMOSIG souligne le fait qu'il est toujours possible d'introduire un recours contre une décision mais pendant une période déterminée.

Madame VANCASTER pense qu'il y a des politiques de gestion différentes et c'est lié aux représentants des industriels. Il faut la volonté d'être proactif et rassurant pour les travailleurs et les riverains. Elle n'a pas eu un sentiment de sécurité par rapport à FLAUREA, par le discours que ses représentants ont eu par rapport au permis plomb.

Monsieur BAILLON précise qu'ils sont contrôlés au même titre que tous les autres industriels.

Monsieur RENARD considère que FLAUREA est venue avec un dossier léger alors qu'on pensait que c'était plus avancé que cela. Il est en partie d'accord avec Monsieur RASNEUR sur le fait qu'il y a des contrôles, en continu et ponctuels, mais cela n'empêche que parfois, il y a des dérapages.

Monsieur le RASNEUR ne le nie pas.

De manière générale, Monsieur RENARD préfère les contrôles en continu, quand c'est gérable, faisable et possible économiquement.

Monsieur PRIMOSIG précise que tout ne peut pas être mesuré en continu.

Monsieur RENARD considère qu'il est logique que les gens veuillent en savoir plus, il y a un travail de pédagogie à faire, ce n'est pas aux riverains de gratter pour avoir l'information, c'est à l'entreprise de présenter son projet.

Monsieur VERHAEGHE ajoute que l'entreprise n'est pas la seule source d'information qui peut éclairer la lanterne des riverains. La pédagogie est l'art de disposer favorablement les esprits. Elle ne change rien aux réalités qu'il faut tenter de découvrir.

Monsieur RASNEUR pense qu'il y a les deux. Il y a une partie voulue par la législation qu'on retrouve dans la demande de permis et une partie pédagogique pour montrer ce que l'on fait.

Madame VANCASTER ajoute qu'il y a une façon de vulgariser l'information, de présenter en expliquant clairement les processus. Il y a le power point et la demande de permis et entre les deux, il peut y avoir autre chose.

Madame MURER propose de refaire une présentation à la prochaine réunion, si le dépôt de la demande de permis semble recevoir un avis favorable.

Monsieur BAILLON insiste sur le fait que la demande n'est pas encore déposée.

Monsieur RENARD voudrait qu'on soit conscient que pour l'instant, ils ne sont pas en position de répondre aux questions des gens, de porter le dossier vers les gens avec les éléments qu'ils ont maintenant. Il insiste à nouveau sur l'importance de la visite.

Si on fait référence à l'époque où il avait un permis pour 50 000 tonnes, il n'y avait pas de Comité d'accompagnement et par rapport à la communication, on n'est plus dans le même monde.

Monsieur RENARD répète qu'il voudrait aussi des informations complémentaires sur les plans de prélèvements et Monsieur BAILLON redit qu'il voudrait attendre que la demande soit déposée.

Monsieur PRIMOSIG signale qu'après le dépôt de la demande, il y a un délai dans lequel la demande est déclarée complète et recevable et ensuite seulement, la demande est examinée. Mais ce n'est pas parce que le dossier est déclaré complet et recevable que le permis est nécessairement octroyé. Ici, des travaux ont déjà été effectués en vue de la relance de l'activité plomb, qu'advient-il de l'installation s'il devait y avoir un refus? C'est un peu un pari sur le futur. Il y a déjà eu des contacts avec l'administration à plusieurs reprises mais il existe toujours un risque.

Dans ce cas, l'entreprise assumera et en ce qui concerne la visite, Monsieur BAILLON préfère faire plusieurs groupes plutôt que d'avoir une visite avec un groupe trop important. Pour les visites de site, pour des raisons de sécurité, on limite toujours le nombre de personnes, en général, 5 personnes maximum mais encore une fois, il souhaiterait attendre le retour de l'administration sur la qualité de la demande avant de faire une visite.

Il va de toute façon retourner vers sa hiérarchie pour voir s'il est possible de faire une visite avant le dépôt de la demande.

Sur le fait que Monsieur BAILLON ne puisse pas proposer de date sans en référer à sa hiérarchie, Madame GLAUDE est bien d'accord mais comme d'habitude, elle enverra le procès verbal provisoire de la réunion aux personnes présentes avant la fin de la semaine en leur demandant leurs remarques pour, généralement, 10 jours ouvrables après. Pourrait-on avoir une réponse de l'entreprise au sujet de la visite en même temps que les remarques sur le PV? L'entreprise marque son accord.

Une visite avant le dépôt de la demande de permis, dans la semaine du 15 mai, ne sera pas organisée.

## **2. Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents**

Monsieur BAILLON signale qu'il y a eu un incident sur la section cadmium où il y a une température régulée. Le four est monté en température car un contacteur est resté collé. Il y a eu un peu de poussière de cadmium sur la hauteur du four.

On a stoppé l'installation, évacué le personnel et une société extérieure est venue pour nettoyer la zone.

Des contrôles de sang et d'urine ont immédiatement été réalisés sur les travailleurs concernés. Les bons résultats ont ensuite permis de reprendre la production normalement.

Comme mesures correctives pour que cela n'arrive plus, on a des mesures de contrôle de température et on a triplé les sondes. Si jamais on n'a pas de relais de l'information, tout est coupé automatiquement.

Madame DESMET demande s'il n'y a rien eu d'autre comme incident car on a constaté une mortalité de poissons à la confluence de la Dendre occidentale et de la Dendre canalisée, les 5 et 7 avril.

Monsieur BAILLON précise qu'au niveau de l'entreprise, on n'a rien constaté d'anormal. On n'a pas eu d'incident pouvant expliquer cela. On n'a aucune idée de la cause de cette mortalité. On a bien un rejet qui va dans la Dendre occidentale.

Certains membres de la réunion font remarquer qu'il y a le rejet de l'hôpital situé à proximité de la zone de mortalité des poissons.

Le D.P.C. est venu trois fois, la première fois, ils ont pris les données relatives aux rejets (les résultats des autocontrôles et ceux du laboratoire extérieur), la deuxième fois, ils ont fait une visite du site pour voir les différents points de rejets et la troisième fois, ils ont fait des prélèvements.

En ce qui concerne HÖGANÄS, Monsieur RASNEUR signale que l'entreprise tourne normalement et plutôt très bien. On a été surpris positivement par la demande et pour y faire face, on a embauché une quinzaine de personnes. Les clients n'ont pas d'explication non plus à cette augmentation de la demande, pour eux aussi, c'est arrivé soudainement. Le marché dépend beaucoup de l'automobile mais cela n'explique pas cette augmentation de la demande.

Il n'y a rien à signaler en termes d'incident. En matière de sécurité, il n'y a pas grand-chose à signaler non plus. On vient d'avoir une cheville foulée chez un travailleur sinon on arrivait à un record au niveau du nombre de jours sans accident. En termes d'investissements, on a prévu des installations plus grosses pour suivre la demande. On automatise aussi davantage pour remplacer ce qui est manuel.

Monsieur COUPEZ revient sur le problème du bruit, c'est toujours le matin de 6h jusque 11h30.

Monsieur RASNEUR précise qu'on a mis un deuxième système en parallèle pour améliorer le niveau sonore mais c'est vrai que pour l'instant, on tourne beaucoup. En ce qui concerne les heures où il y a plus de bruit, il ne comprend pas car l'entreprise tourne 24h/24. Mais quand il y a un problème, il ne faut pas hésiter à les appeler.

Monsieur COUPEZ a appelé Madame LONNOY, il y a environ 2 mois. S'il n'a pas de suite, il va demander au D.P.C. de faire un contrôle. Cela ne coûte rien à l'entreprise de venir faire une mesure. Il pense que l'entreprise pourrait faire des mesures de temps en temps sans attendre de plainte des riverains.

Monsieur RASNEUR signale que Madame LONNOY a quitté l'entreprise mais il y a quelqu'un qui la remplace et qui a le même numéro.

En ce qui concerne les mesures que pourraient faire l'entreprise, Monsieur PRIMOSIG précise que ce serait indicatif car les mesures doivent être faites par un bureau agréé et dans certaines conditions bien précises.

Pour FLAUREA, une étude de sol est en cours et on va vers une étude d'orientation mais le prestataire a pris du retard.